

# CAPAPLEX

## Impression et vernis spéciale intérieur.

### DESCRIPTION

**Liant :**

Dispersion synthétique.

**Classification AFNOR :**

Famille I, classe 7 b 2 (norme NFT 36.005).

**Fonction :**

Produit d'impression des fonds absorbants, pour masquer les taches d'eau, pour vernir les surfaces intérieures, par exemple peintures mates, revêtements plastiques, briques, pierres.

**Propriétés :**

- diluable à l'eau,
- très bon égalisateur de fond,
- augmente le temps ouvert des couches suivantes.

**Teinte :**

Incolore.

**Densité :** env. 1.05

**Extrait-sec pondéral :** env. 34%

**Conservation :**

Entre 5 et 20° C dans un endroit sec bien aéré. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Stocker le produit hors de portée des enfants. Bien refermer les récipients entamés. Ne pas utiliser de produit ayant subi le gel.

**Conditionnement :**

5 l et 10 l.

### MISE EN ŒUVRE

**APPLICATION****Mode d'application :**

A la brosse, au rouleau ou en projection.

Utilisé comme produit d'impression :

- sur supports avec faible absorption, diluer Capaplex avec 1 à 2 volumes d'eau.

- sur supports avec forte absorption, diluer Capaplex avec 3 à 4 volumes d'eau, appliquer le produit grassement.

Utilisé comme vernis :

Appliquer Capaplex sans dilution (aspect satiné) ou dilué avec un volume d'eau (aspect mat satiné).

**Consommation :**

50 à 200 ml/m<sup>2</sup>, suivant la dilution, la nature et l'absorption du support.

Nous recommandons de déterminer la consommation exacte par un essai sur le support à traiter.

**Nettoyage des outils :**

A l'eau, immédiatement après emploi.

**Conditions d'application :**

Température minimale d'emploi :

+ 5°C (température ambiante et du support).

**Temps de séchage :**

A + 20°C et 65% d'humidité relative :

- recouvrable après env. 12 heures,

**Consignes de sécurité :**

Conserver hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas inhaler les émanations. Ne pas déverser dans les égouts.

**Destruction :**

Ne recycler que les emballages vides, contenant des restes adhérents. Séchés, les restes de matériau durcis peuvent être détruits comme des déchets de chantier, anciennes peintures durcies ou comme ordures ménagères selon CED 08 01 12: déchets de peintures et vernis autres que visés à la rubrique CED 08 01 11.

**Edition 04/2005**

La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et le résultat d'essais effectués avec un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou DTU en vigueur ; toutefois, ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. La présente notice annule et remplace toute notice antérieure, relative au même produit.  
DAW France - Pôle Jules Verne - Rue du Capitaine Nêmo - 80440 BOVES - Tél. 03 22 38 39 40 - Fax 03 22 38 39 49